

Tambour Battant

Généralions Mouvement
Les Aînés Ruraux

Mag



Découvrez à quoi sert votre cotisation !

Des séjours **spécialement étudiés** pour **les groupes**

Venez Vivre une *Expérience Unique*

DE **10%** À **40%**
DE REMISE

(cumulable avec nos offres promotionnelles)

Vous êtes à la recherche de la destination à découvrir avec votre groupe ?
Fans de patrimoine, de culture, de sport ou de séjours atypiques...
Azureva a l'offre qu'il vous faut !

Séjours organisés | Visites guidées | Excursions à la carte

5 BONNES RAISONS DE NOUS CONTACTER

Avantages exclusifs

- **1 gratuité** pour 20 adultes payants
- **1 invitation** à découvrir le Village Vacances Azureva lorsque votre séjour est réservé
- **1 gratuité** single accompagnateur
- Jusqu'à **300 €** de remise **fidélité** sur votre prochain séjour
- Frais de dossier **offerts**

S'ACQUITTER DE NOTRE COTISATION ET DYNAMISER NOTRE ASSOCIATION

« *Tout travail mérite salaire* » entend-on dire. Dans le domaine de la vie associative, nous pourrions transposer cette maxime : « *Tout fonctionnement associatif mérite soutien* ».

Pour faire vivre vos associations, en tant que responsables, vous faites preuve d'engagement personnel en donnant de votre temps et de votre personne. Le principe de la loi de 1901 basé sur le bénévolat et la non lucrativité est respecté par vous tous.

Pour proposer des activités variées et qui répondent aux souhaits de vos adhérents, vous avez besoin de la cotisation versée par eux. Parce que vous adhérez à un Mouvement d'envergure nationale, vous bénéficiez de formations, de services et de conseils, d'accompagnement, de tarifs négociés. Ces outils sont mis à votre disposition par vos Fédérations départementales et votre Fédération nationale qui ont, elles aussi, besoin de fonctionner efficacement, d'où le principe d'une cotisation reversée à ces deux échelons.

Notre organisation repose sur la solidarité et la mutualisation : plus nous sommes nombreux, plus nous pouvons négocier des partenariats et déployer une offre de services adaptés à vos attentes.

Parce que le principe de la loi de 1901 repose aussi sur la transparence et la démocratie, nous pouvons ensemble discuter de ce qui existe aujourd'hui à Générations Mouvement et des évolutions possibles à imaginer pour en améliorer le fonctionnement et les services.

D'où le lancement sur trois ans de l'élaboration du projet associatif qui nous concerne tous (vous reporter aux cahiers de l'actualité en pages centrales).

Vous avez des choses à dire, dites-les, nous vous en donnons l'occasion. Nous vous donnons la parole. Prenez-là !

Henri Lemoine
Président national

LES CAHIERS DE L'ACTUALITÉ

Nous vous donnons la parole... Prenez-là !

Nous en parlions dans le numéro précédent du mois de décembre. La Fédération nationale lance une large consultation. Objectifs : susciter le dialogue et faire émerger vos idées, vos suggestions pour l'avenir de Générations Mouvement.

Les Cahiers de l'actualité de ce numéro sont donc consacrés à ce dossier pour lequel vous êtes appelés à participer et à échanger entre vous. Détachez ces quatre pages centrales, remplissez les cases laissées libres et renvoyez-les à votre fédération départementale avant le 20 mars 2019.

EN BREF	P. 4
RENCONTRES	P. 6
20 ^e rencontre nationale de pétanque et dictée nationale 2019	
VIE DU MOUVEMENT	P. 8
À quoi sert votre cotisation ?	
ANIMATION	P.14
Rendez-vous photographique !	
ENGAGEMENT ASSOCIATIF	P.16
Portrait de bénévoles de Haute-Garonne.	
VIE QUOTIDIENNE	P.18
Le dossier médical partagé	
SERVICES	P.20
La co-organisation pour les sorties et les voyages	
COUP DE CŒUR	P.22
Rayon de soleil et plaisir partagé pour les choristes de Haute-Garonne	
FORMATION	P.24
Pour les administrateurs Saga, c'est parti !	
EXPRESSION	P.26

EN BREF

Bravo !



... au club des Blés d'Or de Magny la Campagne dans le Calvados qui a initié une rencontre entre les clubs de la nouvelle commune de Mézidon Vallée d'Auge, en partenariat avec les élus locaux.

Profiter de la création de la nouvelle commune pour permettre aux adhérents des six clubs de faire connaissance et pour leur faire découvrir les richesses des quatorze communes historiques qui la composent : tels furent les deux objectifs du club des Blés d'Or.

Sollicitée, la mairie de Mézidon Vallée d'Auge, nouvelle commune créée en janvier 2017, a répondu positivement à cette initiative en participant à hauteur de 50% du financement.

Le résultat : 174 personnes présentes et une visite par bus commentée par les élus locaux. À mi-parcours, une halte était organisée pour un goûter normand favorisant ainsi les échanges entre tous. À l'issue de cette journée, chaque participant est reparti avec un livret présentant la nouvelle commune.

... et aux clubs de la Somme.

Quelques adhérents du club de **Saint Marcel de Marchèlepôt** déjeunent une fois par mois avec les élèves du primaire à la cantine de l'école du village gérée par la Communauté de communes *Terre de Picardie* ; l'occasion de renforcer les liens intergénérationnels.

Qui plus est, ils se retrouvent aussi de temps en temps avec les membres du Conseil municipal, où cette fois, ils peuvent prolonger la discussion, ce qui n'est pas le cas avec les élèves tenus de respecter les horaires de classe !

L'association **Louisa** (Langues, outil d'insertion) de **Cocquerel** vient d'adhérer à Générations Mouvement.

Sa présidente, Brigitte Santy, organise et anime des séances de discussion en anglais autour de sujets divers.

L'objectif est de permettre à chacun de s'exprimer dans la langue de Shakespeare en leur donnant quelques notions d'anglais indispensables pour se débrouiller,

notamment lors d'un voyage à l'étranger, en évitant ainsi un cours linguistique magistral.

Les dix-huit adhérents de l'association disposent tous d'une adresse mail.

Un moyen moderne et rapide qui facilite la communication.

Un exemple à suivre !



MA MEILLEURE DÉCISION :

FAIRE CONFIANCE AU LEADER FRANÇAIS DE L'AUDITION

**BILAN
AUDITIF
GRATUIT⁽¹⁾**

**ESSAI
GRATUIT
CHEZ VOUS⁽²⁾**

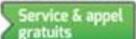
jusqu'à
15%
DE RÉDUCTION⁽³⁾
sur votre aide
auditive

OFFRE RÉSERVÉE AUX ADHÉRENTS DE
GÉNÉRATIONS MOUVEMENT



en partenariat avec



Prenez rendez-vous dans le centre le plus proche de chez vous en appelant
votre **numéro exclusif** : **0 800 08 11 90**  et en précisant le code : « **Tambour Battant 2019** »

(1) Bilan non médical. (2) Sans engagement. Valable sur prescription médicale uniquement. Voir conditions en centre. (3) Offre non cumulable sur présentation de la carte d'adhérent Générations Mouvement, valables sur les aides auditives jusqu'au 31 décembre 2019.

RENCONTRES

N'oubliez pas, du 24 au 27 septembre 2019, notre grand rendez-vous, la 20^e rencontre de pétanque de Générations Mouvement, organisée par la Fédération nationale.

À très vite pour de nouvelles informations sur notre site www.generations-mouvement.org



Rendez-vous du 3 au 6 juin pour le concours annuel de dictée !



Le concours national annuel de dictée - prix Jean-Figarella rassemble les finalistes de fédérations départementales et d'unions régionales qui ont organisé leur propre concours mais aussi ceux des clubs sous réserve de l'accord de leur fédération. Au-delà de la **promotion de la langue française** cette rencontre entre adhérents de départements différents est enrichissante, aussi bien sur le plan des **nouvelles relations** qui se tissent lors de ces occasions que pour les **discussions** animées autour de la langue française et de ses subtilités. C'est bien entendu un challenge personnel mais avant tout un **moment de convivialité et de partage**. Personne n'est jugé, les résultats ne sont communiqués qu'aux intéressés.

Une dictée nationale aux parfums du midi

La dictée nationale 2019 prend ses quartiers d'été dans le Var, aux Issambres, chez notre partenaire Cap vacances.

Du 3 au 6 juin, retrouvez d'autres adhérents de toute la France pour le plaisir de la langue française.

Pour agrémenter ce séjour autour du concours, des **visites culturelles** sont prévues pour l'ensemble des participants qui le souhaitent. Cette année, vous partirez en bateau pour Saint-Tropez et une visite commentée de la ville vous sera proposée. Vous passerez également une demi-journée à Fréjus, dénommée « la Pompeï provençale », avec un guide de l'Office du tourisme.

Chaque finaliste recevra un diplôme pour sa participation et un prix sera attribué aux trois meilleurs du classement par notre partenaire Cap Vacances.

Règlement et inscription :

- www.generations-mouvement.org, espace adhérent, rubrique concours et événements nationaux.
- Inscription par le biais des fédérations départementales avant le 29 mars 2019.





Séjour "Groupes"

04 42 221 221
NUMÉRO NON SURTAXÉ

à partir de 15 personnes

- pension ou demi-pension
- 1 gratuité pour 20 participants
- séjours à la carte

Séjour "Individuels"

04 42 123 200
NUMÉRO NON SURTAXÉ

- location, pension complète, ½ pension
- clubs enfants gratuits
- animations
- piscine, espace détente (bien-être), ... selon destinations

REMISE ADHÉRENT

DE 5 à 17%*

CODE PARTENAIRE

608 838

* Selon les périodes et les destinations



14 Villages Clubs

Nouveauté 2019 : Les Issambres

Nouveauté 2020 : Noirmoutier

10% de réduction sur nos destinations
avec le code **GMOUVEMENT***

non cumulable avec les offres promotionnelles et bonnes affaires en cours, hors programme ANCV

Séjours Individuels

0 825 725 735
(0,15 € TTC/min)

www.capvacances.org/GENERATIONS_MOUVEMENT

Séjours Groupes

avec 7 villages au programme
ANCV Seniors en Vacances

04 71 50 80 88

www.capvacances-groupes.fr



Quels services ?



Des garanties d'assurance pour protéger votre association, ses activités, ses biens, ses responsables et ses adhérents

« Pourquoi payer une cotisation, à quoi sert-elle ? » *Questions entendues, parfois restées sans réponse...* Tambour battant rappelle en quelques pages les services et les prestations qui sont apportés aux associations affiliées. Pour les responsables des associations, c'est l'assurance de pouvoir agir dans un cadre sécurisé en respectant les réglementations, de bénéficier d'outils de gestion et de conseils à tout moment pour ne pas se sentir tout(e)s seul(e)s.

Le contrat Cohésion Arcange négocié pour l'ensemble des 8 500 associations affiliées compte les garanties suivantes.

- 1- **responsabilité civile Vie associative** : actes de la vie quotidienne de l'association (réunions, administration et gestion, organisation d'activités pour les adhérents) ;
- 2- **responsabilité civile personnelle des dirigeants** : actes des administrateurs dans l'exercice de leur mandat (fautes personnelles établies et sanctionnées par une décision de justice) ;
- 3- **accidents corporels des adhérents, des bénévoles et des responsables** : accidents corporels survenus à l'occasion d'une mission ou d'une activité entraînant une invalidité ou un décès ;
- 4- **dommages aux biens matériels** : mobilier de l'association, objets, instruments outils et marchandises dont l'association est propriétaire ;

- 5- **multirisque informatique** : matériel informatique et bureautique de l'association ;
- 6- **garantie assistance Voyages de groupe** : incident pour l'ensemble du groupe ;
- 7- **garanties individuelles Voyages de groupe** (pour les adhérents participant à un voyage de groupe) : annulation et interruption de séjour ; assistance.

Pour en savoir plus sur les garanties du contrat Cohésion arcange :

- votre fédération départementale
- le guide de l'assurance édité par l'Ifra à demander à votre fédération départementale

Exemple :

un bénévole raye le parquet de la salle municipale en déplaçant les tables. L'association étant responsable dans l'organisation de l'activité, la garantie Responsabilité civile permet l'indemnisation du dommage.



Sorties, séjours et voyages de groupe : une immatriculation au registre des opérateurs de voyages pour voyager en toute légalité (Loi n° 2009-888 du 22 juillet 2009)

Toute offre de sortie ou de voyage, d'un jour ou plus, en France métropolitaine ou à l'étranger, proposée en direct ou par l'intermédiaire d'un prestataire aux adhérents, relève de la législation sur le tourisme.

Obligation pour les associations

Les associations proposant des sorties et des voyages à leurs adhérents, même en faisant appel à des prestataires touristiques, sont considérées comme étant organisatrices de voyage.

Elles doivent donc disposer de l'immatriculation au registre des opérateurs de voyages. La Fédération nationale de Générations Mouvement apporte depuis 2007 cette immatriculation à l'ensemble de ses associations affiliées (immatriculation n°IM075100069), leur permettant ainsi d'être en règle.

Pour cela, elle souscrit auprès de son assureur :

- une assurance *Responsabilité civile professionnelle organisateur de voyages* ;
- une garantie financière.

Ces deux garanties comprises dans le coût de l'affiliation s'appliquent automatiquement aux associations adhérentes à Générations Mouvement.

La Fédération nationale par le biais de son service *Tourisme* conseille les associations affiliées, analyse leurs devis, les aide à monter des séjours et des voyages clés en main, propose des offres touristiques à des tarifs négociés grâce aux nombreux partenariats.

Contact : Michel Wasserfal
mwasserfal@gmouv.org

Exemple (cas réel)

Une adhérente d'un club affilié à Générations Mouvement, lors d'un séjour organisé par son club, manque à l'appel un matin pour l'excursion du jour. La chambre est vide. Le directeur du centre fait le tour du village de vacances sans la retrouver. Les recherches et les secours sont alors lancés et la personne retrouvée saine et sauve grâce au plan *Epervier* déclenché par le Procureur de la République.

Pour le président du club, les choses ne s'arrêtent pas là...

En effet, il est convoqué à la gendarmerie. Enquête et vérifications sont menées : identité, preuve qu'il est bien président du club et organisateur du voyage, liste des adhérents inscrits au séjour, attestations de l'assurance du club et de l'immatriculation au registre des opérateurs de voyages.

Le président du club, en règle et ayant avec lui tous les papiers justificatifs, n'est ni inquiété ni poursuivi.

Si celui-ci ne l'avait pas été, le Procureur aurait transmis le dossier au pénal. La personne concernée et l'amie qui l'accompagnait ont, de leurs côtés, été interrogées séparément.



GESTION ASSOCIATIVE



Deux mille guides sont commandés chaque année par les associations !



Services et conseils personnalisés aux associations adhérentes

- **Formation** : entre 400 et 500 bénévoles sont formés chaque année par l'Institut de formation des responsables associatifs (Ifra) dans plus de 50 Fédérations départementales.

L'Ifra édite également des guides, au nombre de six aujourd'hui, qui sont mis à la disposition de tous ainsi qu'un fichier de comptabilité informatique simplifié pour les associations.

Contact : Raymond Lévy
rlevy@gmouv.org



Témoignage

« Nous avons particulièrement apprécié l'accueil chaleureux et l'ambiance conviviale de la journée, la clarté et la précision des informations fournies, l'échange avec les participants ainsi que l'inspiration et l'encouragement ressentis durant cette journée. »

Francine Rouanet-Democrate et Béatrice Charlot,
présidentes d'associations locales.

- **Outils et supports de communication** (bulletin, lettre électronique...), soutien, aide à la gestion (lors des réunions de secteurs ou directement par mail ou téléphone : autant de services apportés par les Fédérations départementales et la Fédération nationale à leurs associations adhérentes.

La proximité des fédérations départementales vis-à-vis de leurs associations locales, comme celle de la fédération nationale avec les fédérations départementales et les unions régionales, repose sur l'engagement des nombreux

bénévoles qui oeuvrent au quotidien sur le terrain. Les responsables des clubs trouvent l'écoute nécessaire auprès de leurs représentants de fédérations départementales et des salariés le cas échéant.

De même, les responsables départementaux trouvent auprès des administrateurs nationaux et de leurs collaborateurs salariés la disponibilité nécessaire en cas de besoin (aide à la rédaction de statuts, préparation de supports, conseils sur la gestion du personnel, service d'assistance juridique, etc.).

La solidarité s'exerce pleinement quand une Fédération traverse une période passagère difficile. Vos représentants ont en effet adopté une charte *Loyauté et solidarité financière* pour anticiper les difficultés et y apporter des réponses, des conseils et des solutions afin d'aider les fédérations à en sortir.

Des engagements réciproques sont clairement énoncés (charte téléchargeable sur www.generations-mouvement.org, espace adhérent, rubrique Journées nationales 2018).

Un soutien aux
responsables
associatifs

Solution d'aide à la gestion associative (Saga) : les données personnelles des adhérents désormais protégées

En mettant à disposition de ses associations adhérentes Saga, Générations Mouvement leur permet de disposer :

- d'un **outil efficace** et performant ;
- d'un **outil sécurisant** les données de leurs adhérents et respectant le Règlement général sur la protection des données (RGPD, lire article dans *Tambour battant* n°58 du mois de décembre 2018 (page 13) ;
- d'une **charte d'utilisation** signée par tout administrateur de la base de données et qui a été validée par le Conseil d'administration national et les présidents, lors de leur séminaire à Evian, en octobre 2018 ;
- de **procédures** pour protéger les données collectées ;
- d'une personne, déléguée à la protection des données (DPD), pour aider et conseiller les responsables associatifs.

Ainsi, les responsables associatifs ont l'assurance de répondre aux **obligations légales du RGPD** et les adhérents celle de donner leur accord et de voir leurs données protégées.

A ce jour, les principales fonctionnalités de Saga sont :

- la gestion des adhésions (inscriptions, modifications, radiations) ;
- le suivi de la durée de mandat des administrateurs ;
- la gestion des événements de l'association (création d'activités, inscription des participants, édition de listes) ;
- l'obtention de statistiques (répartition par âge, par sexe, etc.) ;
- l'amélioration de la communication (publipostage en fonction des messages).

D'autres fonctionnalités pourront être ouvertes dans un deuxième temps, comme la gestion comptable.

Qu'en est-il pour vous aujourd'hui ?

À la veille de la deuxième vague d'intégration des fichiers départementaux dans Saga, la plateforme compte à ce jour plus de **116 000 fiches d'adhérents** (20% du Mouvement).

Les premières fédérations départementales ont été formées ainsi que plusieurs dizaines d'associations (lire page 24, Formation).

La prochaine insertion des fichiers départementaux est prévue pour la mi-avril.

En tant que président(e) d'association vous pouvez, à votre tour, compléter le fichier de collecte de votre club disponible sur le site de Saga : www.saga-gm.org, ce qui vous permettra de commencer à utiliser Saga avant la fin de l'année 2019.

Contact : Charlène Ozanne
cozanne@gmouv.org



GESTION ASSOCIATIVE

Des avantages économiques

Partenariats économiques et touristiques : des tarifs négociés, des prestataires de qualité et votre cotisation largement remboursée !

Organisation d'activités

- . Sacem
- . Siel Bleu (gymnastique adaptée)
- . Assurance Cohésion Arcange

Vie quotidienne

- . Prévention santé (Audika, Indépendance Royale)
- . Vie domestique (But, téléphonie et tablette...)
- . Soins et beauté (Marionnaud)

Pour les associations

Sorties, séjours et voyages en groupe

- . Villages de vacances
- . Tour opérateurs
- . Croisiéristes
- . Parcs de loisirs
- . Cabarets...

Pour les adhérents

Sorties, séjours et voyages individuels (dans le cadre là, aucune souscription de garantie d'assurance, le contrat Cohésion Arcange ne couvrant pas les séjours individuels)

- . Villages de vacances
- . Tour opérateurs
- . Croisiéristes
- . Parcs de loisirs
- . Cabarets...



De nombreux partenariats sont signés au niveau national. Ils permettent de faire bénéficier, de tarifs préférentiels, les adhérents et les associations pour diversifier l'offre qui leur est faite.

Retrouvez la liste des partenaires et les réductions accordées aux associations locales et les adhérents sur [www.generations-mouvement.org / espace adhérent/](http://www.generations-mouvement.org/espace_adherent/) rubrique partenaires et sur la carte d'adhérent 2019.

Dans certains départements, un réseau de commerces et de services de proximité existe avec des partenaires locaux. **Renseignez-vous auprès de votre Fédération départementale.**

Trois exemples

1- Votre association propose à ses adhérents un séjour avec notre partenaire Vacances Bleues à Chorges dans les Hautes-Alpes (pension complète pour un séjour de 8 jours et 7 nuits en mai et juin, chambre double). Le coût d'un tel séjour, hors partenariat, est vendu 413 € / personne. Grâce à notre partenariat avec Vacances Bleues, chaque adhérent paiera 391 €, soit 22 € d'économies. De plus, l'association bénéficie d'une gratuité pour 20 participants payants, gratuité répartie sur l'ensemble des personnes inscrites, d'où une diminution supplémentaire sur le coût.

2- Vous avez participé à ce séjour et en êtes revenus ravis. Vous décidez de repartir, en individuel, toujours à Chorges car vous avez particulièrement apprécié le cadre de montagne. Le tarif individuel grand public est de 518 € / personne. Grâce au partenariat avec Vacances Bleues, 10% de remise sont appliqués. Le coût de votre séjour revient donc à 466 € / personne, soit 52 € d'économies par personne.

3- Suite à une opération qui ne vous permet plus d'utiliser votre baignoire, vous faites le choix de la remplacer par une douche. Vous vous rapprochez de notre partenaire Indépendance Royale. Le prix public de la douche que vous faites installer se monte à 7 200 €. Grâce au partenariat, vous bénéficiez d'une réduction de 10%, soit 720 €. La douche vendue et installée vous reviendra donc à 6 480 €, avant déductions faites des aides financières possibles (lire reportage dans *Tambour battant* n° 56 du mois de juin 2018 pages 22 et 23).

Avec ces trois exemples, le coût de l'adhésion est largement remboursé.

Un réseau solidaire
pour mieux
vivre
ensemble

Représentation : faire entendre votre voix !

Reconnue comme association de personnes âgées et disposant de l'agrément national des associations et/ou unions d'associations représentant les usagers dans les instances hospitalières et/ou de santé publique, de nombreux bénévoles de Générations Mouvement siègent dans des **instances de**

concertation (centre communal ou intercommunal d'action sociale -CCAS et CIAS-, comité départemental de la citoyenneté et de l'autonomie -CDCA-, différentes instances des agences régionales de santé -ARS commissions des usagers (CDU). La Fédération nationale est également membre

de France assos santé, de la Confédération française des retraités (CFR) présidée par Pierre Erbs, secrétaire national de Générations Mouvement, et siège au Haut conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge - (HCFEA) ainsi qu'à la Confédération nationale de santé (CNS).

Témoignage

Dominique Tallan, présidente de la Fédération – Générations Mouvement du Cher : « Le représentant des usagers entend les deux points de vue : celui du patient et celui du soignant.

C'est important de comprendre ce que chacun vit et ressent pour dialoguer ensemble et aboutir à une solution constructive. En tant que représentante des usagers, j'ai été amenée notamment à effectuer un audit sur les droits des usagers et à réfléchir à l'amélioration du parcours du patient en ambulatoire. »

Une
organisation
efficace et
reconnue

Répartition de la cotisation versée à Générations Mouvement

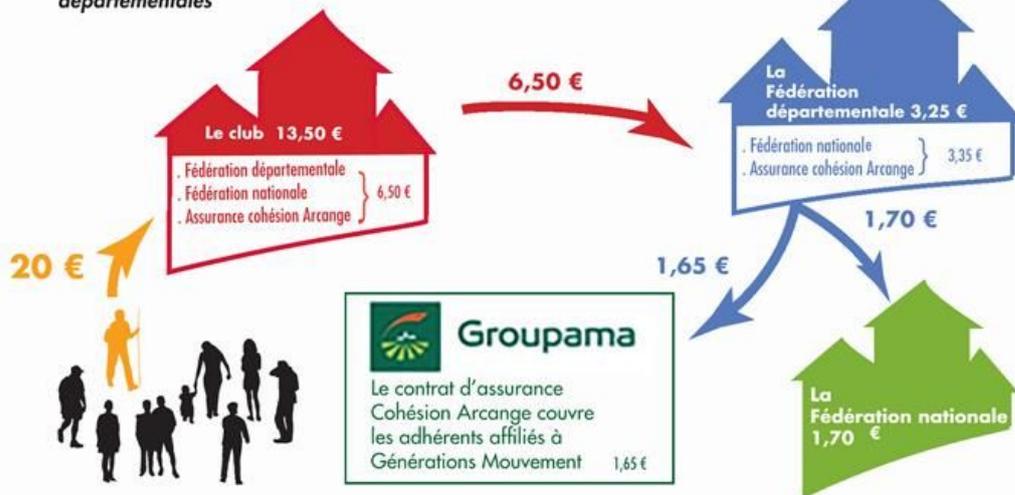
Du fait de son **organisation en réseau**, chaque échelon (association locale, secteur éventuellement, fédération départementale, union régionale et fédération nationale) est constitué en **association 1901**, donc représente une personne morale indépendante.

Chaque adhérent est représenté par des membres qu'il a élus.

La force de notre réseau avec son implantation territoriale dans 87 départements et son importance numérique lui permet de bénéficier de services mutualisés (comme le contrat d'assurance Cohésion arcange, la formation ou l'immatriculation tourisme).



Exemple de répartition de la cotisation versée par un adhérent, sur la base d'une adhésion de 20 € à son association locale dont 6€50 reversée à la Fédération départementales



Chaque année, une centaine d'associations non adhérentes de Générations Mouvement, de tous les départements, entrent en contact avec nous pour bénéficier de cette offre globale, notamment pour le tourisme et l'assurance.

ANIMATION

Nouveauté 2019

Un rendez-vous photographique !

Pour les amateurs de photographie, tous à vos objectifs pour profiter de la nouveauté 2019 : un séjour proposé par la Fédération nationale autour de la photo.

Grâce aux conseils avisés d'un photographe professionnel, apprenez le B.A-BA de la photo numérique ou perfectionnez-vous, dans un environnement propice à la création. En effet, le village de vacances Cévéo, à Luz Saint Sauveur au cœur des Hautes-Pyrénées, est un havre de nature.

**Séjour du lundi 13
au samedi 18 mai 2019**

- (vingt participants minimum pour son maintien et quarante personnes maximum).
- Inscriptions jusqu'au 15 mars 2019.
- Forfait 420 € en chambre twins
480 en chambre individuel.

Programme

4 ateliers thématiques photo

- **Patrimoine et architecture**
Balade dans Luz Saint Sauveur
- **Paysages et panoramique**
Cirque de Gavarnie
- **Intérieur et macro**
Sanctuaire de Lourdes
- **Debrief technique**
Temps d'échange entre les participants et le photographe

Découverte du patrimoine :

- La Carde, entreprise de couverture (travail de laine)
- La Brasserie du Pays de Toy

Généralités Mouvement
Les Aïnés Bureaux

Séjour Photos dans les Pyrénées du 13 au 18 mai 2019

à Luz Saint Sauveur (65) au village vacances

Cévéo
Village et résidences de vacances

Des balades dans des sites d'exception
**4 ateliers thématiques encadrés
par un photographe professionnel**
Un temps d'échange d'expériences

Séjour en pension complète,
hébergement, transport sur place,
excursions et encadrement par un
photographe compris,
réservé aux adhérents de
Généralités Mouvement
Inscription avant le 15 mars 2019

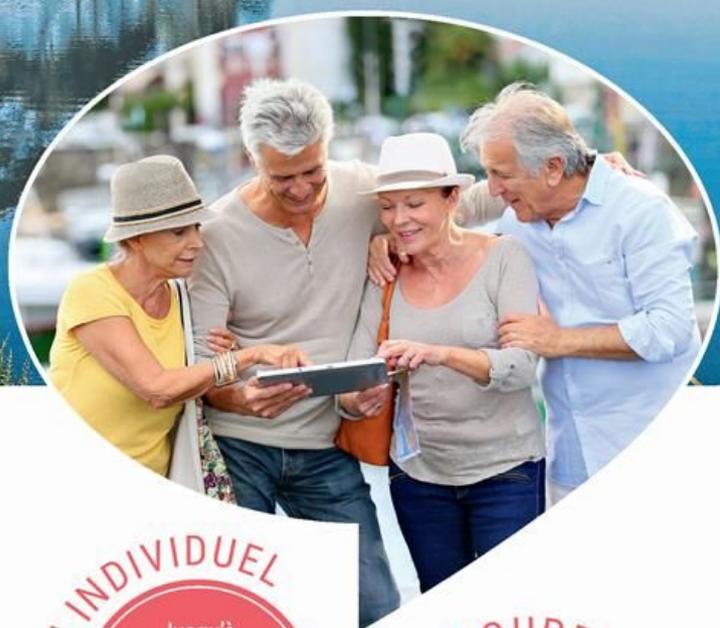
Règlement , bulletin et programme d'inscription :

www.generations-mouvement.org, espace adhérent, rubrique Concours et événements nationaux.

Renseignement :

Sophie Barny - sbarny@gmouv.org

VIVEZ DES VACANCES AUTHENTIQUES EN FRANCE ET À L'ÉTRANGER



EN INDIVIDUEL

Jusqu'à
-10%
avec le code
FNV

EN GROUPE

Tarifs
préférentiels
à partir de
15 personnes

-  **HÔTELS** La formule sérénité avec confort et cuisine raffinée dans un lieu de caractère.
-  **CLUBS** La formule tout compris avec animations, équipements sportifs, clubs-enfants...
-  **RÉSIDENCES** La formule liberté en appartement, services à la carte et équipements sur place.
-  **VOYAGES À L'ÉTRANGER** Escapades, circuits moyen et long courrier, croisières.

Club Plein Sud*** à Hyères-les-Palmiers

INFORMATIONS ET RÉSERVATIONS

INDIVIDUELS

vacancesbleues.com ou 04 91 00 36 30

GROUPE

groupe@vacancesbleues.fr ou 04 91 00 36 34

ENGAGEMENT ASSOCIATIF

Portrait

« Le bénévolat est une richesse pour soi et pour les autres. »

Des convictions de bénévoles

Depuis plusieurs années, **Marie-Claire Mazas**, secrétaire de la Fédération départementale de Haute-Garonne et représentante des personnes âgées, notamment au sein du Comité départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA) est engagée au sein de Générations Mouvement.

Un engagement de bénévole « chevillé au corps » et qui constitue sa base et sa raison d'être car elle ne voit pas comment elle pourrait vivre autrement...

Pour elle, il s'agit avant tout d'être à l'écoute, de se rendre utile et de faire preuve de générosité.

Des valeurs fortes qu'elle a retrouvées tout au long de son parcours de bénévole engagée, en particulier à Générations Mouvement.

Le président de la Fédération départementale, **Alain Refutin**, également administrateur national, l'écoute, acquiesce, la rejoignant ainsi sur de très nombreux points.

Complicité et complémentarité de bénévoles !

Marie-Claire Mazas

Une vie professionnelle sous le signe de l'engagement syndical.

« Dès mon entrée dans la vie active à la Poste, j'ai pris des responsabilités syndicales. Pourquoi ce besoin ? Probablement du fait de mon éducation. La famille et l'environnement agricole dans lesquels j'ai grandi m'ont marquée durablement sans que je m'en rende compte tout de suite. »

Mon père était agriculteur et très proche des gens. C'était une époque où il pouvait, pour aider ses collègues malades, aller leur faire des piqûres... sans faire mal !

Quand ce fut son tour de tomber malade, tous les agriculteurs qui le connaissaient se sont mis ensemble pour entretenir ses terres. Cela ne s'oublie pas !

J'ai été portée par cette solidarité que j'avais vue à l'œuvre, d'où certainement mon engagement syndical car j'ai voulu retransmettre cette solidarité dans le monde du travail et à mes collègues en me battant pour l'amélioration de leurs conditions de travail ».

De retour dans la région de Toulouse, elle s'investit dans la vie locale.

« Après quelques années à Paris et installée désormais en Haute-Garonne et dans un village que j'apprécie, j'ai accepté de faire partie du Conseil municipal. En tant que maire-adjointe, je me suis occupée de culture. »

Une fois à la retraite et donc mon engagement syndical achevé, je suis entrée à l'association Vivons heureux affiliée à

Générations Mouvement. C'est comme cela que je suis arrivée à la Fédération départementale et que je continue une mission que je me suis donnée dès mon plus jeune âge : que les gens soient bien dans leur vie !

Je me suis structurée, et je me structure encore, au travers de l'engagement. C'est ma façon d'être proche des autres, d'être avec eux, de leur donner sans chercher à recevoir. »



Alain Refutin

Sa vie professionnelle l'amène aussi à s'engager au service des autres.

Trésorier du Comité d'entreprise (CE), je me suis attaché à organiser des fêtes pour les employés. Mais, le plus important pour moi fut d'avoir à faire des propositions et à monter des projets. Être engagé dans un CE ne se résume pas à cela.

Nous représentons aussi les salariés auprès du patron. Au contact des employés, j'étais à leur écoute pour que le dialogue soit constructif, pour trouver une solution au problème posé et ne pas entrer dans la spirale du conflit. Dans ces cas-là, c'est l'humain qui parle !

À travers les activités, ce sont aussi des valeurs que l'on transmet.

Mon engagement ? Aller voir les gens, les accueillir lors d'une fête, les prendre en considération.

On a envie de mettre de l'ambiance et que tous repartent avec un bon souvenir. Il faut peu de choses pour donner le sourire aux gens. Et cela ne coûte rien. Alors faisons-le !

Marie-Claire Mazas

Vivre son engagement en toute connaissance de cause, surtout sur des sujets spécifiques comme ceux de la santé et du social.

« S'engager, c'est mettre ses compétences, ses expériences, ses envies au service des autres, de l'association, des adhérents. La Fédération de Haute-Garonne est appelée à grandir. Je veux l'accompagner dans cette évolution.

Au-delà des activités, il existe des instances dans lesquelles nous pouvons porter la voix des retraités, des personnes âgées et des usagers du système de la santé.

Je suis disponible pour y participer mais comme je suis très structurée du fait de mon parcours, j'ai besoin de disposer de suffisamment d'informations et de positions.

S'engager, c'est aller au-delà du seul fait d'occuper une chaise en restant silencieux, en étant « pot de fleurs » comme on dit.

Il faut apporter des idées, des contributions. Je siége depuis peu à l'Agence régionale de santé (ARS) et au Comité départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA). Prochainement, je vais participer à un groupe de travail sur la douleur initié par France assos santé. Mais il faut que je me forme.

C'est essentiel pour se faire reconnaître, être audible et crédible.

Puis, ensuite, je développerai ce volet social au niveau de la Fédération ». 🍌



L'ENGAGEMENT BÉNÉVOLE EN CONCLUSION

C'est un don de soi car on donne de sa personne, de son temps.

C'est travailler ensemble pour un but commun et accepter la complémentarité.

C'est partager, dans l'amitié et le respect.

C'est être à l'image des gens avec qui l'on est, les aimer.

Ce sont des valeurs communes à nos engagements antérieurs (syndicat, comité d'entreprise) à savoir, la solidarité, l'entraide, l'écoute et le respect.

VIE QUOTIDIENNE

Santé



Le dispositif informatique et internet pour créer le dossier médical partagé respecte les exigences de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) et de l'agence française de la santé numérique (ASIP santé).

Le dossier médical partagé

En tant qu'assuré et patient, nous pouvons désormais partager nos informations médicales avec les professionnels de santé de notre choix. En effet, le dossier médical partagé (DMP), non obligatoire, a été généralisé à l'automne 2018 par le Gouvernement. Ce carnet de santé numérique (accessible par internet, gratuit et confidentiel), conserve l'historique de nos soins de façon sécurisée.

Nous sommes tous des assurés du système de santé et, avec le dossier médical partagé (DMP), nous restons acteurs de notre propre santé : en effet, le DMP ne peut être créé qu'avec notre consentement.

Il conserve, centralise et sécurise toutes nos informations de santé (résultats d'analyses, antécédents et allergies, actes médicaux importants réalisés, prescriptions...).

Véritable mémoire de notre parcours de soins, il est accessible sur l'ensemble du territoire. Il favorise ainsi un meilleur suivi, une meilleure coordination entre professionnels pour une plus grande qualité des soins, facilitant la prise en charge en cas d'urgence par les pompiers et / ou le Samu.

Les professionnels de santé, quel que soit le contexte de la prise en charge, ont ainsi accès à nos informations retraçant

notre histoire médicale, très utiles pour réduire, voire éviter les risques d'accidents (allergies médicamenteuses, risque iatrogène*...).

Comment ouvrir son carnet de santé numérique ?

Seul l'assuré peut créer son DMP, ou donner son consentement s'il n'est pas en capacité de le faire.

Plusieurs possibilités : se rendre dans sa pharmacie, à l'accueil de sa caisse d'assurance maladie ou directement sur le site internet www.dmp.fr.

L'assuré reçoit alors un code à usage unique par sms ou par courriel pour se connecter à son dossier.

A souligner l'initiative très intéressante de la Fédération Générations Mouvement des Côtes d'Armor (lire encadré) pour sensibiliser les adhérents à l'intérêt du DMP et les inciter à le créer.

Les Côtes d'Armor et le DMP

Printemps 2017 : Générations Mouvement - Fédération des Côtes d'Armor et la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) signent une **convention de partenariat** (lire *Tambour battant* n°52 de juin 2017 – page 4) pour la **mise en place d'un passeport Santé seniors**.

Objectifs : promouvoir la prévention des seniors et des personnes âgées (vaccination, dépistage, équilibre, activités physiques, alimentation...) et les accompagner dans leurs démarches d'accès aux soins.

Dans ce cadre, des réunions ont été organisées pour présenter ce « passeport » constitué de 40 fiches pratiques et le DMP. Les Côtes d'Armor font partie des neuf départements pilotes au niveau national pour la mise en place du DMP.

Au niveau départemental, à la fin janvier 2019, trente clubs ont répondu positivement pour l'organisation de ces réunions rassemblant ainsi plus de 500 adhérents.

Plus de 400 dossiers ont été créés au sein des adhérents de Générations Mouvement (soit un taux de 80%).

« Deux collaboratrices de la CPAM ont animé cette réunion témoigne Roland Le Quemener, président du club de Saint Glen. Une quinzaine d'adhérents étaient présents. Lors de l'explication sur la création du DMP, l'une des collaboratrices créait les DMP des adhérents qui le souhaitaient à partir de leur carte vitale.

Il était nécessaire, bien entendu, que notre salle soit équipée d'internet. A la fin de la réunion, la carte vitale était remise à l'adhérent avec une enveloppe contenant le code confidentiel d'accès au DMP. Sur celle-ci est collée une pastille signalant la création du DMP. Les échos sont très positifs et cette évolution est nécessaire. C'est intéressant de disposer de l'historique de notre santé sur plusieurs années et, en cas d'urgence sur la voie publique, d'avoir sur soi sa carte pour les équipes médicales afin qu'elles soient informées immédiatement des allergies à certains médicaments par exemple. »

Renseignements

Générations Mouvement
Côtes d'Armor
02 96 74 70 88
fede22@gmouv.org

Comment le patient est-il associé une fois son DMP ouvert ?

Le patient choisit les professionnels de santé qui auront le droit de consulter son DMP. Les professionnels de santé doivent être munis d'une carte de professionnel de santé. Le patient, s'il le souhaite, peut masquer une donnée particulière à tout moment. Cette information restera cependant visible par son médecin traitant qui est au cœur du parcours médical coordonné.

Les laboratoires pharmaceutiques, les mutuelles, les banques et les assurances n'ont aucun droit d'accès. L'assurance maladie, quant à elle, alimente le DMP à partir des informations dont elle dispose (notamment l'historique), mais ne peut en aucun cas consulter les données du patient.

Le patient peut à tout moment interdire l'accès à son DMP à des professionnels de santé. 🙋

Renseignements :

- www.dmp.fr
- www.france-assos-sante.org (possibilité d'y lire les résultats de l'enquête réalisée par l'Institut ViaVoice pour le compte de France assos santé)
- www.esante.gouv.fr

*La iatrogénie médicamenteuse désigne l'ensemble des effets néfastes qui peuvent être provoqués par un traitement médical (notamment dans le cas de prise de plusieurs médicaments).





SERVICES

Sorties, voyage...

La co-organisation : une solution pour diversifier vos activités

Sorties culturelles, voyages ou toute autre activité : nos adhérents sont nombreux à profiter de ces occasions pour découvrir des sites et des lieux méconnus, pour rencontrer d'autres personnes et se créer ainsi de nouvelles relations. Certains organisateurs regrettent le nombre insuffisant de participants potentiels... Une solution : la co-organisation.

La co-organisation consiste, pour des associations, adhérentes à Générations Mouvement et d'un même département, à mettre en commun leurs compétences, leurs moyens et leurs envies pour proposer une sortie, un voyage ou toute autre activité.

La co-organisation est particulièrement adaptée quand une association ne compte pas suffisamment de participants pour prévoir une telle action. Elle permet ainsi de diversifier les activités proposées aux adhérents.

Conditions à respecter pour les associations souhaitant faire de la co-organisation

- L'activité sorties et voyages doit être inscrite dans l'objet social des statuts de chaque association co-organisatrice.
- Le choix de proposer une sortie ou un voyage en co-organisation est à inscrire à l'ordre du jour d'un Conseil d'administration et voté par ce dernier. Il figure dans le procès-verbal comme délibération du Conseil d'administration (termes suffisamment généraux pour ne pas être limité et être dans l'obligation de reprendre une autre délibération) : « L'association se donne la possibilité de co-organiser des sorties ou voyages avec toute autre association adhérente à Générations Mouvement. »

Pour rappel

- Le tutoriel sur la co-organisation, en images, est téléchargeable sur www.generations-mouvement.org
- Les guides édités par l'Institut de formation des responsables associatifs (Ifra) sont à demander à vos fédérations départementales :
 - guide des activités
 - guide de l'assurance
- Un modèle type de convention de co-organisation est téléchargeable sur www.generations-mouvement.org, espace adhérent, rubrique Organiser une activité

Renseignements

Ifra - Raymond Lévy - rlevy@gmouv.org



Témoignage

« Président d'un club de quarante adhérents, si je souhaite proposer une sortie à un prix acceptable, il faut que le car soit rempli, puisque le prix est le même que l'on soit vingt ou cinquante. Le nombre d'adhérents de mon club ne me permet pas de remplir un car. La co-organisation m'offre donc la possibilité d'ouvrir ma sortie à des adhérents des clubs voisins.

Aujourd'hui, compte-tenu du succès rencontré avec les sorties précédentes, je propose une sortie surprise par an.

Et cela marche très bien.

Pour cette occasion, les clubs qui participent signent avec le mien une convention de co-organisation.

En tant que président de la Fédération de Charente, je me réjouis de voir le nombre de participants augmenter

pour ces sorties toujours très appréciées.

J'incite les clubs à utiliser la co-organisation : nous partageons ainsi les idées, les compétences, les frais et les bénéfiques.

Les adhérents rencontrent d'autres personnes et s'ouvrent ainsi à de nouvelles relations.

De plus, avec la réorganisation territoriale (regroupement de communes, création de nouvelles communes...), il nous faut apprendre à travailler ensemble car nos associations devront elles-aussi évoluer pour s'adapter à ces nouveaux modes de fonctionnement territorial.

Le regroupement d'associations, c'est une opportunité à saisir, notamment pour pallier le manque de bénévoles. »

Gérard Mousset

Président du club de Ligné et de la Fédération départementale de Charente



Comment faire ?

Deux méthodes sont possibles :

- 1- Les associations concernées inscrivent chacune **dans leurs statuts le principe de co-organisation**. Dans ce cas, il est nécessaire de convoquer une Assemblée générale extraordinaire pour les modifier (en profiter alors pour les toiletter et les remettre à jour). Ensuite, pour chaque activité organisée en co-organisation, une convention doit être signée entre les différentes associations.
- 2- Les Conseils d'administration donnent un avis favorable pour organiser une activité en co-organisation. Dans ce cas aussi, une convention doit être signée et la décision figurer dans le procès-verbal.

Dans les deux cas, chaque responsable d'association concernée par la co-organisation doit impérativement signer les différents contrats relatifs aux prestations.

Conditions à remplir pour les participants

- 1- Les participants doivent tous être en possession d'une carte d'adhérent Générations Mouvement, nominative dans l'une ou l'autre association co-organisatrice (ainsi, les organisateurs comme les participants sont protégés par les garanties du contrat Cohésion arcange).
- 2- Les participants doivent également être à jour de leur cotisation au moment de l'inscription et au moment de la sortie ou du voyage (si les inscriptions ont eu lieu l'année précédant la sortie ou le voyage). 🍷

COUP DE CŒUR

Chorales



La chorale de Vallatès lors du concert de Noël 2018

Rayon de soleil et plaisir partagé pour les choristes !

Depuis trente ans, l'association de L'Estélas proposait essentiellement à ses adhérents des sorties et des voyages. Depuis quelques années, Marie Dauba, sa présidente, tient à varier l'animation de l'association et c'est avec sa voix de soprano qu'elle partage sa passion pour une activité qui lui tient à cœur : la chorale.

Voix et musique : un bain de jouvence

Un bain de jouvence, c'est ce qui fait rajeunir quelqu'un, ce qui lui redonne de la vitalité. C'est ce que constate Marie Dauba : « Avec Renée Pons, notre chef de chœur, certains adhérents qui avaient perdu leur joie de vivre ont retrouvé le moral. Ce fut un vrai rayon de soleil pour eux ! Cela fait plaisir de les voir sortir de chez eux, chanter avec conviction et repartir avec le sourire. »

Si en effet les bienfaits d'une telle activité sont aujourd'hui bien connus, tout comme

ceux de l'activité physique, la chorale permet de se faire plaisir et de retrouver la joie de chanter des airs connus et des mélodies du patrimoine de la chanson française. Elle offre aussi l'occasion de s'ouvrir à l'extérieur, de faire plaisir à d'autres et de partager un moment unique lors d'un concert.

Chorale : rencontres et liens entre générations

L'activité est arrivée naturellement à L'Estélas : certains en ont émis l'idée, la chorale de Vallatès fut créée et compta très vite une petite trentaine de participants.

Par l'intermédiaire de son chef de chœur, elle accueille des choristes de chorales de villages voisins, non adhérentes à ce jour à Générations Mouvement.

Si cette activité peut être source de développement, elle est surtout le point de départ pour des rencontres et des initiatives inoubliables.

Dans un village de quatre cents habitants du Comminges en Haute Garonne, la voix porte au-delà de la commune de Saleich.

L'engagement des choristes crée un lien entre les adhérents et avec les habitants. Une animation qui offre du plaisir à tous.

L'une des initiatives marquantes fut l'organisation d'un concert intergénérationnel en intégrant des enfants des trois écoles (entre soixante et quatre-vingts), de la maternelle au cours moyen deux. « *La chef de chœur s'est rapprochée des enseignants qui ont intégré le chant dans leur programme et leur projet pédagogique. Nous avons répété régulièrement avec les petites classes et trois fois avec les trois écoles réunies. Ce fut énormément de travail mais quel bonheur ! Nous avons choisi des chansons du répertoire français et des chansons enfantines bien entendu...* » explique Marie Dauba.

Concerts : chanter pour une fête du partage

Lors de concerts à deux chorales, dans la plupart des cas, chacune se produit à tour de rôle. En 2018, pour les concerts de fin d'année (Téléthon et deux concerts de Noël chers à notre chef de chœur) et pour le concert de Rétina, les deux chorales réunies se sont mises d'accord pour transformer ces concerts en une fête du partage. C'est-à-dire que les deux chorales ne font plus qu'une !

Pour le concert de Rétina au mois de mai, au profit de la recherche sur les maladies oculaires, les chorales seront accompagnées d'un chanteur professionnel pour certaines chansons.

« *A soixante-dix choristes, on se régale... et les spectateurs aussi !* » sourit Marie Dauba. Renée Pons a également créé avec les deux chorales une troisième chorale d'hommes *Autrefois les copains*.

Et aussi...

La chorale de Vallatès participe au forum des associations organisé par le regroupement de communes du Comminges dans une commune différente.

« *C'est l'occasion de se faire connaître et d'attirer de nouveaux adhérents* » souligne Marie Dauba qui a à cœur de développer cette activité au sein de la Fédération de Haute-Garonne, de faire adhérer d'autres chorales pour créer une dynamique et, pourquoi pas, organiser un jour un festival des chorales de Générations Mouvement...

Avec des « si », la Haute-Garonne peut décliner toutes les notes d'une octave et plus encore ! 🍷



L'association de l'Estélas

Comptant entre 100 et 150 adhérents (selon les années) provenant de plusieurs villages voisins, l'association propose les activités suivantes :

- sorties et voyages à raison de trois par an (une sortie d'une journée, un séjour de cinq ou six jours et un voyage de huit jours voire plus)
- randonnées
- informatique
- chorale
- repas
- loto et journée *Millas* (spécialité régionale) permettant la transmission de ce savoir culinaire
- cinéma

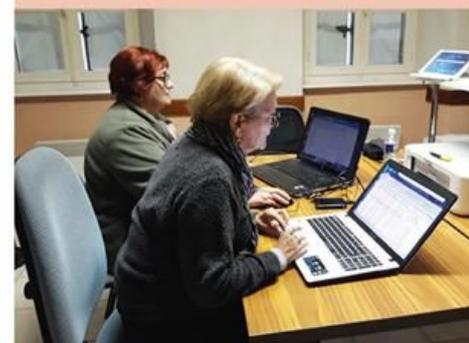
Renseignements

Générations Mouvement
– Fédération de Haute-Garonne

Les Aînés de l'Estélas

Marie Dauba

marie.dauba@orange.fr



Pour toute utilisation de musique, pensez à déclarer à la Sacem votre manifestation et les œuvres jouées. Bénéficiez également de la réduction protocolaire (-12,5%) accordée aux associations affiliées à Générations Mouvement (lire Tambour battant n°57 du mois de septembre 2018, pages 18 et 19).

FORMATION



Prochaines sessions de formations des administrateurs des fédérations départementales intégrant Saga : **mardi 23 avril et mardi 10 septembre 2019.**

L'Ifra a également programmé en 2019 huit formations départementales ou régionales « Découverte de la base de données Saga », réservées aux élus de toutes les fédérations départementales et de leurs clubs et associations affiliés.

Renseignements

Institut de formation des responsables associatifs (Ifra)
ifra@gmouv.org -
Raymond Lévy -
01 53 42 46 09



C'est parti pour les administrateurs concernés !

Le déploiement de la Solution d'aide à la gestion associative (Saga) nécessite que chacun des utilisateurs s'approprie totalement l'outil et maîtrise parfaitement les droits qui lui sont attribués. En effet, chaque utilisateur, appelé également administrateur Saga, aura accès aux fonctions qui lui sont nécessaires, selon le niveau d'utilisation dans lequel il se situe.

Cinq niveaux ont été retenus et intégrés dans le système :

- niveau 1 : Fédération nationale
- niveau 2 : Unions régionales
- niveau 3 : Fédérations départementales
- niveau 4 : secteurs des Fédérations départementales quand ils sont constitués en association
- niveau 5 : clubs et associations affiliés.

Pour chacun de ces niveaux, les administrateurs Saga bénéficient d'un accès personnalisé par un identifiant et un mot de passe uniques. Ceux-ci leur permettent d'agir sur leur propre groupe : par exemple, son club pour un administrateur de niveau 5. Près de 9 000 bénévoles Saga seront formés d'ici 2021 !

Une formation adaptée

La Fédération nationale a confié à l'Institut de formation des responsables associatifs (Ifra) la création des modules de formation adaptée et la formation des administrateurs Saga référents de niveau 1, 2 et 3. Des formateurs seront également en capacité d'intervenir pour l'Ifra pour les niveaux 4 et 5.

Ces formations d'une journée (6 heures) alterneront présentation théorique et travaux pratiques individuels sur l'espace web Saga réservé à la formation.

Une seule contrainte pour le participant : venir avec son propre ordinateur disposant d'une connexion internet et de ses identifiants de messagerie.

Les treize premières fédérations volontaires* ont intégré dans la base de données Saga la totalité des données des adhérents de leurs clubs et associations affiliés, soit près de 116 000 personnes. Le 9 janvier dernier et les 28 et 29 novembre 2018, étaient donc formés au siège de la Fédération nationale les administrateurs Saga nationaux, régionaux et départementaux des premières Fédérations départementales.

Ces trois journées de formation ont rassemblé 25 personnes qui sont toutes reparties en fin de journée convaincues des performances et de la simplicité de l'outil. 🙌

(*) : Aube (10), Cher (18), Haute-Corse (20B), Ille et Vilaine (35), Doubs (25), Mayenne (53), Nord (59), Oise (60), Pas-de-Calais (62), Bas-Rhin (67), Sarthe (72), Paris (75), Somme (80).

La destination à vivre en groupes toute l'année



#savoieumontblanc

www.savoieumontblanc.com

SAVOIE MONT BLANC

Entre lacs et montagnes, la destination Savoie Mont Blanc est plébiscitée pour ses paysages grandioses, ses richesses gastronomiques, culturelles, patrimoniales et naturelles. Destination idéale à vivre en groupe tout au long de l'année, elle est dotée de nombreux espaces préservés et offre un cadre exceptionnel pour vivre une expérience régénérante au cœur des Alpes.

Circuits culturels, séjours bien-être ou actifs, nos experts de l'équipe Groupes et Distribution de Savoie Mont Blanc Tourisme sont à votre service pour vous conseiller tout au long de votre projet de séjour.

Retrouvez nos offres vitrine : groupes.savoie-mont-blanc.com/offres
Tél 04 50 51 61 16 - Email : groupes@smbtourisme.com - groupes.savoie-mont-blanc.com



L'un des administrateurs de notre Conseil est en opposition systématique avec les décisions que ce dernier prend. Le président peut-il le démettre de ses fonctions ?

Les administrateurs sont élus par les adhérents lors de l'assemblée générale. Le président ne peut donc le démettre de ses fonctions. Seule l'instance qui a pris la décision peut l'annuler. Par exemple, le Conseil d'administration élisant les membres du Bureau, celui-ci peut démettre le président, le secrétaire ou le trésorier de sa fonction mais pas de son mandat d'administrateur. C'est à l'assemblée générale de prendre cette décision lors d'une prochaine élection au cours de laquelle cette même personne se représenterait.

En tout état de cause, les modalités de sanction d'un membre d'une association doivent être prévues dans les statuts ou dans le règlement intérieur, au risque de voir l'adhérent concerné engager un recours judiciaire contre l'association et son président.

Nous organisons notre assemblée générale prochainement. Au cours de celle-ci, n'importe quel adhérent peut-il se présenter au Conseil d'administration ?

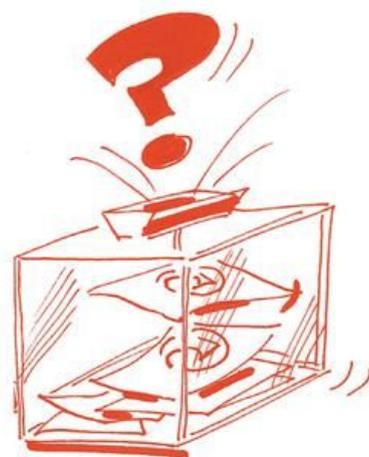
Si les statuts ne mentionnent pas les modalités d'élection au Conseil d'administration, n'importe quel adhérent, à jour de sa cotisation, peut se présenter le jour de l'assemblée générale. Il est cependant préférable, pour des questions de transparence et de démocratie, que les adhérents soient informés, avant les élections, des modalités de leur organisation.

Dans ce cas, la convocation à l'assemblée générale comprendra également les documents suivants :

- le nombre de postes à pourvoir,
- les conditions à remplir pour pouvoir se présenter,
- la date limite de dépôt des candidatures.

Ces dispositions doivent faire l'objet d'un article spécifique dans les statuts.

Pour rappel, il est conseillé d'organiser les élections en fin d'assemblée générale pour éviter



la dispersion. Les consignes de vote doivent être énoncées clairement et affichées : nombre de postes à pourvoir, conditions de vote (dans tous les cas à bulletin secret) et d'éligibilité.

L'Institut de formation des responsables associatifs (Ifra) a édité un guide des réunions. Demandez-le à votre fédération départementale.





VOS AVANTAGES ADHÉRENT



SÉJOURS INDIVIDUELS*

➤ **jusqu'à 25 %***
de réduction

avec le code partenaire 48288

RENSEIGNEMENTS ET RÉSERVATIONS INDIVIDUELS :

04 73 43 00 43 ou
vvf-villages.org

SÉJOURS GROUPES**
(à partir de 15 adultes)

➤ **5 %* de réduction**
+ 1 gratuité pour 20 adultes payants
+ Gratuité des frais de dossier

RENSEIGNEMENTS ET RÉSERVATIONS GROUPES :

04 73 43 00 00

* Offres soumises à conditions, nous consulter.

** Avantages Groupes pour des séjours en tout compris, pension complète ou demi-pension. Pour plus de détails nous consulter.

EN VRAI, UNE ASSOCIATION C'EST AUSSI DES PERSONNES ET DES BIENS À PROTÉGER.

ASSURANCE MULTIRISQUE

COHÉSION ARCANGE

Solutions d'assurances
personnalisées
pour vos activités
et vos biens.

groupama.fr

Partenaire historique de Générations Mouvement - Les Aînés Ruraux, Groupama a conçu COHÉSION ARCANGE une offre d'assurance multirisque dédiée aux Fédérations, aux Clubs et aux Secteurs adhérents. Vous bénéficiez de garanties et de services adaptés aux besoins de votre association pour une protection au quotidien de vos activités et de vos biens.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur groupama.fr ou contactez votre conseiller Groupama.



Groupama
la vraie vie s'assure ici

Pour les conditions et limites du service présenté, se reporter au contrat.

Caisse régionale d'Assurance Mutuelles Agricoles - Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 61 rue Tailbout - 75009 Paris. Document et visuels non contractuels - Réf. COM BS/092016 - Crédit photo : Aurélien Chauvaud - www.agence-upco.com, Janvier 2017.

